https://www.const-court.be/

Lettre d'information

Nous avons le plaisir de vous communiquer dans cette lettre d'information les métadonnées des arrêts prononcés récemment par la Cour constitutionnelle. Ces métadonnées contiennent le numéro et la date de l'arrêt, le(s) numéro(s) de rôle de l'affaire, la nature de la procédure, la (les) norme(s) contrôlée(s), le(s) dispositif(s) et les mots-clés de l'arrêt. De plus, en cliquant sur le lien, vous pouvez accéder directement à l'arrêt demandé.

Numéro d'arrêt : 134/2020 Date d'arrêt : 15/10/2020 Numéro(s) de rôle : 6971 • 6973 Procédure : Questions préjudicielles

Norme(s) contrôlée(s): Code judiciaire (art. 440, lu en combinaison avec différentes dispositions relatives à la procédure devant le Conseil d'État et avec les articles 17, 37 et 162quater de la loi du 21 mars 1991 « portant réforme de certaines entreprises publiques économiques ») Mots-clés: Procédure devant le Conseil d'État - Requête en annulation - Recevabilité - Représentation par un avocat - Preuve du mandat - Société anonyme de droit public / Société anonyme de droit privé Dispositif(s): Non-violation (l'article 440 du Code judiciaire, lu en combinaison avec l'article 19 des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973, avant sa modification par la loi du 20 janvier 2014 « portant réforme de la compétence, de la procédure et de l'organisation du Conseil d'Etat » et avec les articles 17, 37 et 162quater de la loi du 21 mars 1991) Document PDF: https://www.const-court.be/public/f/2020/2020-134f.pdf

Numéro d'arrêt : 135/2020 Date d'arrêt : 15/10/2020 Numéro(s) de rôle : 7255

Procédure : Recours en annulation

Norme(s) contrôlée(s) : - Loi du 23 mars 2019 « introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses »

- Loi du 17 mars 2019 « adaptant certaines dispositions fiscales fédérales au nouveau Code des sociétés et des associations » (art. 119) Mots-clés : Code des sociétés et des associations - Réforme du droit des personnes morales - 1. Responsabilité des associés commanditaires - 2. Régime transitoire du précompte mobilier pour les dividendes - 3. Règlement d'ordre intérieur - 4. Intervention obligatoire du réviseur d'entreprises lors de certaines opérations - 5. Indication du nombre d'actions dans les statuts - 6. Modification des statuts par acte authentique - 7. Formalités à remplir lors de la transformation de sociétés

Dispositif(s) : - Annulation:

(- l'article 2:59, alinéa 1er, 3°, du Code des sociétés et des associations, formé par la loi du 23 mars 2019, sous réserve de la condition mentionnée en B.14;

- l'article 6:13, alinéa 1er, 4°, du même Code)

- Rejet du recours pour le surplus

Document PDF: https://www.const-court.be/public/f/2020/2020-135f.pdf

Numéro d'arrêt : 136/2020 Date d'arrêt : 15/10/2020 Numéro(s) de rôle : 7325

Procédure : Question préjudicielle

Norme(s) contrôlée(s) : Code judiciaire(art. 1675/7, § 2) Mots-clés : Droit judiciaire - Règlement collectif de dettes - Suspension de toutes les voies d'exécution qui tendent au paiement d'une somme d'argent - Champ d'application - Débiteur médié ayant consenti une sûreté réelle pour autrui / Débiteur médié tenu personnellement envers son créancier

Dispositif(s): - Violation (dans l'interprétation selon laquelle l'article 1675/7, § 2, du Code judiciaire n'est pas applicable à un débiteur médié ayant consenti une sûreté réelle pour autrui)

- Non-violation (dans l'interprétation selon laquelle l'article 1675/7, § 2, du Code judiciaire est applicable à un débiteur médié ayant consenti une sûreté réelle pour autrui) Document PDF : https://www.const-court.be/public/f/2020/2020-136f.pdf

Numéro d'arrêt : 137/2020 Date d'arrêt : 15/10/2020 Numéro(s) de rôle : 7408

Procédure : Question préjudicielle

Norme(s) contrôlée(s): Loi du 4 décembre 2007 « relative aux élections sociales » (art. 30, 31 et 31bis) Mots-clés: Procédure préliminaire - Droit social - Droit du travail - Élections sociales - Contestation - Recours devant le tribunal du travail - Recevabilité - Obligation d'introduire une

réclamation préalable au sein de l'entreprise

Dispositif(s): Non-violation

Document PDF: https://www.const-court.be/public/f/2020/2020-137f.pdf